



LIBERTE - EGALITE - FRATERNITE

VILLE DE BRUNOY

EXTRAIT DU REGISTRE des DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nbre de Conseillers : 35
Nbre de Présents : 28
Nbre d'Absents excusés avec pouvoir : 7
Nbre d'Absent(s) excusé(s) : 0

Délibération N° : 24.052/DM

OBJET : CONTRAT DE VILLE ENGAGEMENTS QUARTIERS 2030 - CONVENTION CADRE GUSP -
CONVENTION CADRE PORTANT SUR L'UTILISATION DE L'ABATTEMENT TFPB

SEANCE DU 25/06/2024

LE MARDI VINGT-CINQ JUIN DEUX MILLE VINGT-QUATRE A 19H06, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Bruno GALLIER.

DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE :

Monsieur Nicolas DOHIN, Adjoint au Maire a été désigné comme secrétaire de séance.
Monsieur Nicolas DOHIN, Adjoint au Maire procède à l'appel des Conseillers.

ETAIENT PRESENTS :

Monsieur Bruno GALLIER,	Madame Valérie RAGOT,	Monsieur Eric ADAM,	Madame Sandrine LAMIRÉ,
Monsieur Jérôme MEUNIER,	Madame Marie-Hélène EUVRARD,		Monsieur Timotée DAVIOT,
Madame Nathalie MAGNIN,	Monsieur Nicolas DOHIN,		Madame Céline PAVILLON,
Monsieur Dominique SERGI,	Madame Claudine ROSSIGNOL,		Madame Nathalie ALCARAZ,
Monsieur François FAREZ,	Madame Clarisse ANDRÉ,		Madame Christie GEY,
Monsieur Manuel DE CARVALHO,	Madame Elisabeth FALOU,		Madame Evelyne BERTELLI,
Monsieur Guillaume PEYTAVIN,	Monsieur Serafino SERRAVALLE,		Monsieur Serge BADENS,
Monsieur Eric BASSET,	Madame Henriette SPIEGEL,		Monsieur Jean-Marc TREUIL,
Monsieur Jean-Michel MATHY,	Monsieur Arnaud DEGEN,	Monsieur Kilé Olivier YENGE	

POUVOIRS :

Monsieur Lionel SENTENAC a donné pouvoir à Monsieur Manuel DE CARVALHO,
Monsieur Franck PEROIS a donné pouvoir à Monsieur Nicolas DOHIN,
Monsieur Jean FIORESE a donné pouvoir à Monsieur Serge BADENS,
Monsieur Nouridine SEDRATI a donné pouvoir à Madame Céline PAVILLON,
Madame Fatiha AKHSIL a donné pouvoir à Madame Claudine ROSSIGNOL,
Madame Françoise JUNGFER BOUVIER a donné pouvoir à Monsieur Dominique SERGI,
Madame Agnès BONAFOUS a donné pouvoir à Monsieur Arnaud DEGEN

SEANCE DU 25/06/2024

OBJET : **CONTRAT DE VILLE ENGAGEMENTS QUARTIERS 2030 - CONVENTION CADRE GUSP - CONVENTION CADRE PORTANT SUR L'UTILISATION DE L'ABATTEMENT TFPB**

Le Conseil Municipal,

VU la note explicative de synthèse de Monsieur Le Maire,

VU l'ordonnance n°2021-1310 et le décret n°2021-1311 du 7 octobre 2021 portant sur la réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur des actes des Collectivités territoriales et leurs groupements, à compter du 1^{er} juillet 2022,

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L2334-40,

VU l'article 150 U 7° du Code général des impôts, prorogeant l'abattement de la TFPB jusqu'en 2025,

Vu la loi de finance 2024 maintenant l'abattement de 30% de la TFPB pour les logements situés dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville,

VU le décret N° 2023-1314 du 28 décembre 2023 relatif à la liste des quartiers prioritaires de la politique de la ville,

VU l'arrêté préfectoral N° 2015-PREF.DRCL/951 du 14 décembre 2015 portant création de la Communauté d'Agglomération Val d'Yerres Val de Seine,

VU l'arrêté préfectoral N°2015-PREF.DRCL/951 du 14 décembre 2015 portant création d'un établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre issu de la fusion de la Communauté d'Agglomération du Val d'Yerres et de la Communauté d'Agglomération Sénart-Val de Seine,

VU la circulaire du 31 août 2023 et l'instruction du 4 janvier 2024,

CONSIDERANT que la circulaire et l'instruction fixent comme objectif la conclusion des contrats de ville « Engagements Quartiers 2030 » avant le 31 mars 2024,

CONSIDERANT le document cadre signé entre l'Etat et la Communauté d'Agglomération Val d'Yerres Val de Seine, permettant la continuité des financements dans l'attente de la signature du contrat de ville (DCC 2024-022),

SEANCE DU 25/06/2024

OBJET : **CONTRAT DE VILLE ENGAGEMENTS QUARTIERS 2030 - CONVENTION CADRE GUSP -
CONVENTION CADRE PORTANT SUR L'UTILISATION DE L'ABATTEMENT TFPB**

CONSIDERANT la mesure prise lors du conseil interministériel des villes du 23 octobre 2023 concernant la prolongation des conventions d'abattement de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) jusqu'en 2030 pour donner de la visibilité aux bailleurs et permettre des actions pluriannuelles en matière d'amélioration du cadre de vie et de les annexer au nouveau contrat de ville,

CONSIDERANT l'intérêt pour la ville, la CAVYVS, les partenaires institutionnels et privés (bailleurs) de poursuivre l'amélioration du cadre et des conditions de vie des habitants des quartiers prioritaires en agissant sur les problématiques quotidiennes de propreté, maintenance et entretien des espaces publics ou privés, de stationnement, de lien social, de tranquillité publique, d'insertion par l'économique, afin de permettre aux habitants d'avoir de meilleurs conditions de vie, par la mise en place d'une convention cadre de Gestion Urbaine et Sociale de Proximité (GUSP) et d'une convention cadre portant sur l'utilisation de l'abattement TFPB,

CONSIDERANT que cette nouvelle convention d'abattement TFPB portera sur la nouvelle géographie prioritaire et s'appliquera à compter de 2025,

Sa Commission Ressources et Dialogue Social entendue,

Après en avoir délibéré,

ADOpte

33 Voix Pour, 2 Abstentions

SEANCE DU 25/06/2024

OBJET : **CONTRAT DE VILLE ENGAGEMENTS QUARTIERS 2030 - CONVENTION CADRE GUSP -
CONVENTION CADRE PORTANT SUR L'UTILISATION DE L'ABATTEMENT TFPB**

ARTICLE 1 : **APPROUVE** le Contrat de Ville « Engagements Quartiers 2030 » Val d'Yerres Val de Seine et ses annexes.

ARTICLE 2 : **APPROUVE** les conventions cadres relatives à la Gestion Urbaine et Sociale de Proximité et à l'utilisation de l'abattement TFPB qui portera sur la nouvelle géographie prioritaire, applicable à compter du 1^{er} janvier 2025.

ARTICLE 3 : **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer lesdites conventions et le Contrat de Ville annexés à la présente et tout acte y afférent.

ARTICLE 4 : **DIT** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa publication et notification.

SEANCE DU 25/06/2024

OBJET : **CONTRAT DE VILLE ENGAGEMENTS QUARTIERS 2030 - CONVENTION CADRE GUSP -
CONVENTION CADRE PORTANT SUR L'UTILISATION DE L'ABATTEMENT TFPB**

Et ont signé les membres présents,

Pour extrait certifié conforme,

Fait à Brunoy, le 26/06/2024

Le Maire,
Vice-Président de la Communauté d'agglomération
Val d'Yerres Val de Seine



Bruno GALLIER

Le Secrétaire de séance

Acte publié sur le site de la Ville le : 27/06/2024

Nicolas DOHIN

Accusé de réception - contrôle de légalité

Nature de l'acte : Délibération

Numéro attribué à l'acte : 24.052/DM

Objet de l'acte : CONTRAT DE VILLE ENGAGEMENTS QUARTIERS 2030 - CONVENTION CADRE
GUSP - CONVENTION CADRE PORTANT SUR L'UTILISATION DE
L'ABATTEMENT TFPB

Thème Préfecture : 5 - Institutions et vie politique / 7 - Intercommunalité

Transaction Préfecture : 091-219101144-20240625-BRU_DE_23857_1-DE

Date de l'acte : 25/06/2024

Identifiant unique de l'acte : BRU_DE_23857_1

Date de réception en Préfecture : 27 juin 2024